



Envoyé en préfecture le 04/06/2026

Reçu en préfecture le 04/06/2026

Publié le

ID : 034-253401822-20260515-202604-DE



Décision n°D2025/05

Objet : Déclaration d'infructuosité du marché 26-M01 - massification du verre issu des collectes sélectives sur le territoire du Syndicat Mixte entre Pic et Etang

**Marché Public de Services
Procédure d'appel d'offres ouvert**

Déclaration d'infructuosité

Vu le Code de la Commande publique ;

Considérant la consultation relative à la massification du verre issu des collectes sélectives sur le territoire du Syndicat Mixte entre Pic et Etang lancée selon la procédure d'appel d'offres ouvert, en application des articles R2124-2-1°, R2161-2 à R2161-5 du Code de la commande publique.

Considérant que la consultation a été publiée au BOAMP (AAPC n° 26-36811) envoyé le 10/04/2026 pour une date limite de remise des offres le 15/05/2026 à 12h00, au JOUE (n°252117-2026) et sur le profil acheteur du Syndicat Mixte entre Pic et Etang (<https://www.achatpublic.com>) ;

Considérant qu'à l'issue de l'ouverture des plis, **aucune offre** n'a été déposée pour le marché public n°26-M01 ;

Il est décidé :

- De déclarer infructueux marché public n°26-M01, relatif à la massification du verre issu des collectes sélectives sur le territoire du Syndicat Mixte entre Pic et Etang.

Fait à Lunel-Viel, le 15/05/2026

Le Président,
Fabrice FENOY

